

	<b>SECTION</b> 	CAPL n° 1 (catégorie A) du 21 juin 2018
		<b>COMPTE RENDU DES ELUS FO DGFIP 86</b> <b>JUPITER 86</b>

Le quorum étant atteint, le Président a ouvert la CAPL.

En préambule aux débats, nous avons lu la déclaration liminaire suivante :

*Monsieur le Président,*

*Vous avez réuni cette CAPL pour examiner le projet d'affectation locale des Inspecteurs des Finances Publiques de la Vienne au 1er septembre 2018.*

*En préalable, nous tenons à saluer la diligence du service Ressources Humaines de notre direction qui permet de tenir cette CAPL rapidement après le mouvement national, malgré un calendrier contraint. En effet, FO DGFIP86 est attaché au fait que les agents puissent connaître le plus rapidement possible leur prochaine affectation, afin de pouvoir prendre leurs dispositions, notamment en termes d'organisation personnelle et familiale.*

*L'examen de votre projet d'affectation locale des inspecteurs montre que cinq services connaîtront une vacance d'un emploi chacun après ce mouvement, à savoir : le Pôle Contrôle et Expertise (PCE), le Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Châtelleraut, la Trésorerie des Collectivités du Châtelleraudais (TCC), le Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) et l'équipe de renfort. Nous vous demanderons de bien vouloir nous exposer votre plan d'action destiné à pallier cette situation particulièrement difficile pour nos collègues dans les services concernés.*

*Nous vous demanderons par ailleurs de bien vouloir nous préciser les affectations des inspecteurs ALD et des inspecteurs en Direction.*

*Enfin, nous souhaitons également obtenir de votre part un point sur les détachements au sein de notre Direction.*

*Les élus en CAPL n°1 de la section FO DGFIP 86.*

En point n° 1, nous avons approuvé le PV de la CAPL n° 1 du 14 novembre 2017.

L'ordre du jour de cette CAPL était constitué du projet d'affectation locale des Inspecteurs des Finances Publiques au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Le projet n'appelait pas d'observation de notre part : sur les 12 demandes, 9 ont obtenu leur premier vœu et les 3 autres ont obtenu leur 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vœu en fonction des postes restant vacants. En outre, sur les 12 affectations, 7 sont prioritaires, car ils résultent de la restructuration du réseau.

Nous avons voté POUR le projet de l'administration du fait qu'il répond aux souhaits des agents. Les autres organisations syndicales ont voté CONTRE.

En réponse à notre déclaration liminaire, la Direction a évoqué la situation des services suivants :

– SIE de Châtelleraut : le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint, occupé actuellement par un collègue détaché à la Direction, ne fera pas l'objet d'une mesure de gestion (ALD Vienne par exemple), car la Direction ne le juge pas nécessaire, en raison notamment de la future gestion AVISIR départementale. Cependant, la gestion du prélèvement à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2019 va sans doute générer une augmentation des charges pour les SIE. Nonobstant cette perspective, la Direction a rappelé que la cible restait de constituer un SIE unique dans le département, ce qui justifie, selon elle, le choix de ne pas renforcer une structure vouée à disparaître dans un avenir proche. Ambiance !

– PCE : la vacance d'emploi sera résolue par le transfert de la mission expertise en Direction. Malgré cela, il a été rappelé que ce service était déjà surchargé dans le cadre de ses missions de programmation et de

contrôle. La Direction explique qu'un cadre A pourra suivre la mission en Direction sans donner plus d'explication.

– SDIF : la Direction nous a informé du gel de l'emploi du A technique afin de maintenir l'effectif en l'état. L'arrivée d'un cadre A technique aurait entraîné le départ d'un collègue cadre A qui ne pourra prétendre au poste de cadre technique qu'à compter de 2020.

– EDR : le poste n'a pas été demandé. Pour la Direction, il ne s'agit pas d'un poste d'encadrement, mais d'un poste technique dont le contenu n'est pas défini, voire pas connu par la Direction. Celle-ci définira le contenu du poste lorsqu'elle connaîtra la personne intéressée. Candidatez, et on vous dira ensuite ce que vous aurez à faire !!

– TCC : le poste de 3ème adjoint n'a pas été demandé et la Direction doute que cela soit nécessaire, du fait du transfert à la TPEH de la gestion de l'hôpital de Châtellerauld et Loudun au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Par ailleurs, selon la Direction, l'apport du dispositif « d'entraide » permettrait de palier cette vacance !!

En réponse à ces arguments abscons, nous avons questionné la Direction sur l'effectif de la TPEH, pour faire face au transfert de charge. La Direction a expliqué réfléchir à la création d'un poste de 3ème adjoint à la TPEH.

Vous trouverez sur Ulysse 86 les mesures de gestion publiées par la Direction : [http://dfp860.intranet.dgfip/agents/gestion-agent/mouvements\\_mutation/mouvements/2018/pub\\_mesures-gestion\\_2018.pdf](http://dfp860.intranet.dgfip/agents/gestion-agent/mouvements_mutation/mouvements/2018/pub_mesures-gestion_2018.pdf)

Au fil des CTL emplois, des CAPL d'affectations et des fermetures de sites, l'administration concentre un maximum d'emplois sur Poitiers et notamment sur la Direction. Dans le sillage d'un Président et d'un gouvernement ultra-centralisateurs, la Direction locale, sans doute par souci de plaire, opère avec un zèle évident un vaste recentrage de la gestion des services et postes comptables sur le chef-lieu de département. Tout au long de cette CAPL, la Direction a répété en boucle un argument récurrent : dans l'attente des décisions du gouvernement qui seront prises dans les jours à venir, suite au rapport du comité d'action publique 2022, toutes les projections sur le devenir des services et donc sur l'affectation des agents sont dépourvues de bases solides, justifiant tout et son contraire.

L'avenir des fonctionnaires des Finances Publiques, comme celui d'une bonne partie de la population de notre pays, tient en deux mots : incertitude et précarité. Accrochez-vous, ça va tanguer fort dans les prochaines semaines.

Les élus FO DGFIP 86 : Titulaire : Eric LIEBUS ; Suppléant : Damien PATRAC

*N'hésitez à consulter notre site: <http://www.fo-ddfip-sd.fr/086/>*